



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Dégressivité du taux d'imposition à la taxe foncière

Question écrite n° 14466

Texte de la question

Mme Hélène Laporte appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique sur la dégressivité du taux d'imposition des contribuables français à la taxe foncière en fonction du patrimoine immobilier. Une étude de l'INSEE parue le 18 décembre 2023 a montré un important écart du taux d'imposition nette à la taxe foncière des propriétaires français selon l'importance de leur patrimoine immobilier. En effet, après application des déductions, les plus petits propriétaires sont imposés à hauteur de près de 0,7 % de leur patrimoine alors que la contribution du centième le plus aisé excède à peine 0,2 %. Ce taux *de facto* dégressif s'explique par deux principales causes. La première est le mode de calcul de la valeur locative cadastrale qui sert de base d'imposition à la taxe foncière. Établie suivant un barème intégrant notamment l'ancienneté du bâti, elle aboutit à une sous-évaluation de l'ancien comparativement à sa valeur de marché. La seconde est la disparité des taux d'imposition pratiqués par les communes. Cette double particularité du système entraîne une distorsion significative entre le montant de l'impôt et la valeur réelle du bien imposé, particulièrement manifeste dans les grandes villes où les propriétaires de bâti ancien bénéficient à la fois d'une valeur locative cadastrale sous-évaluée et de taux d'imposition inférieurs à la moyenne nationale (ainsi, en 2023, le taux pratiqué à Paris était de 20,5 % contre une moyenne française 35,6 %). Cette imposition dégressive des propriétaires posant un évident problème d'égalité devant l'impôt et allant à l'encontre de l'objectif de défense économique des classes moyennes que le Gouvernement entend poursuivre, elle souhaite savoir s'il envisage une réforme de la base de calcul de cet impôt afin de garantir une répartition plus juste de la charge fiscale.

Données clés

Auteur : [Mme Hélène Laporte](#)

Circonscription : Lot-et-Garonne (2^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14466

Rubrique : Impôts locaux

Ministère interrogé : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 janvier 2024](#), page 460

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)